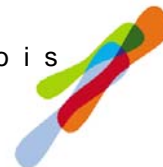


Environnement

Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gérer les ressources naturelles locales et régionales (sol, eau ; énergie ; forêt-bois, matériaux minéraux ; valorisation des déchets) dans une logique de durabilité régionale et transfrontalière.</li> <li>▪ Préserver et valoriser les espaces naturels et paysagers, ainsi que leurs interconnexions.</li> <li>▪ Maîtriser les émissions de polluants (NOx, PM10, Ozone) et de gaz à effets de serre, ainsi que les nuisances sonores.</li> <li>▪ Maîtriser les risques naturels et technologiques, notamment les risques liés aux crues des cours d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer une prise en compte systématique des exigences et objectifs environnementaux tout au long du processus de mise en œuvre du Schéma d'agglomération (démarche d'Evaluation environnementale stratégique).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir rigoureusement la trame naturelle et paysagère qui accueillera le développement socio-économique de l'agglomération (schéma nature et paysage) ;</li> <li>▪ Localiser judicieusement (en fonction principalement des infrastructures de transports publics existantes et projetées) les secteurs propices au développement de logements, d'activités, de grands équipements publics, de centres commerciaux d'importance régionale ;</li> <li>▪ S'engager formellement sur des règles précises en matière de :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>- densité urbaine,</li> <li>- desserte TP minimale,</li> <li>- qualité urbaine (exemple: urbanisation de type HQE),</li> <li>- réseau de mobilité douce,</li> <li>- d'exigences environnementales (maintien du fonctionnement des zones d'expansion des crues, intégration des contraintes sonores à l'échelle du quartier, plan d'assainissement de la qualité de l'air),</li> <li>- etc.</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: center;">Comité de Pilotage du Projet d'agglomération</p>



**Environnement**

Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intensifier la collaboration transfrontalière dans chaque domaine de l'environnement (eau, nature et paysage, air et climat, ressources en matériaux et déchets, risques industriels, etc.) par le biais d'actions sectorielles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaborer des plans sectoriels transfrontaliers (exemples: Plan énergie, Plan ressources en matériaux et déchets, "atmosphère" (air et climat), Plan nature et paysage, etc.).</li> <li>▪ Créer, après étude d'opportunité et de faisabilité, des entités responsables transfrontalières (exemple: agence de gestion transfrontalière de l'eau, des déchets, de l'énergie, etc.).</li> <li>▪ Élaborer des cadastres transfrontaliers (exemples: qualité de l'air, zones d'expansion des crues, risques industriels, etc.).</li> </ul>	<p>Commission Logement et Environnement du CRFG + entités administratives responsables (groupes en cours de définition)</p>